Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213502008-20260212-08022026-DE

République Française
Département Ille-Et-Vilaine
Commune de Moutiers

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/02/2026

Référence
08/022026

Objet de la délibération
FINANCES : admission en non-valeur

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

Date de la convocation
05/02/2026

Date d'affichage
05/02/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 12/02/2026

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 10 Février à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de COLAS Yves, Maire

Présents : M. COLAS Yves, Maire, Mmes : CHEVRIER Maryvonne, CORNEE Anne-Sophie, FROMENTIN Cécile, HOCDE Marie-Thérèse, LEMAILE Magali, MM : ALIX Didier, CORBIERE Sébastien, DOUCIN David, DURAND Cédric, FOLIARD Cédric, PRIOUR Nicolas
Excusée ayant donné procuration :
Mme CHEDEMAIL Mathilde à M. COLAS Yves
Excusée : Mme OLIVRY Kelig
Absent : M. ROBIDEL Johan
A été nommée secrétaire : Mme FROMENTIN Cécile

Objet de la délibération : **FINANCES : admission en non-valeur**

Monsieur le maire informe les élus que dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public, ce dernier propose l'admission en non-valeur de plusieurs créances irrécouvrables détenues par la commune de Moutiers.

En général, si les titres sont présentés en nos valeurs, c'est que les services du Trésor Public ont essayé par tous les moyens d'obtenir le recouvrement, en vain.

Sur proposition de la Trésorerie par courrier explicatif du 5 février 2026, il est demandé de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants établis en 2023 et 2024, pour un montant total de 1 050 € :

Année 2023 :
Titre 484 = 150 €
Titre 485 = 150 €

Année 2024 :
Titre 283 = 150 €
Titre 284 = 150 €
Titre 285 = 150 €
Titre 497 = 150 €
Titre 553 = 150 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'admission en non-valeur pour un montant de 1 050 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables ci-dessus dressée par le comptable public, par la liste n°8131140915

DIT que ces créances de 1 050 € seront inscrites au compte budgétaire 6541 (créances admises en non-valeur).

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 11/02/2026
Le Maire, Yves COLAS

MAIRIE MOUTIERS (35) BRETAGNE